Cocotier

Régulation

Coprah- Aide au transport sur Ouvéa

Encourager la filière par la réduction des coûts du transport du coprah pour les producteurs.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/transporteur.

Prise en charge forfaitaire du coût du transport :

- Pour le coco non décortiqué du lieu de récolte vers le four à air chaud
- Pour les sacs d'amandes et bourre de coco du lieu de récolte vers le four à
- Pour le coprah sec depuis le four vers la SAPO (Société Agricole des Producteurs d'Ouvéa)

Pièces justificatives à fournir

Pour les transporteurs :

- Récapitulatif transport cocos secs 2024.xlsx (107.13 Ko)
- Récapitulatif transport sac amandes + bourres cocos 2024.xlsx (107.14
- Récapitulatif transport coprah vers SAPO 2024.xlsx (106.9 Ko)

Conditions à remplir

Respecter les prix maximum de prestation fixés dans la convention Agence rurale/transporteur.

Date limite de reception : 13 décembre 2025

Julien BARBIER

Directeur adjoint



% 260960



contact@agencerurale.nc